

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

## DÉLIBÉRATION n° B2020/007

L'an deux mille vingt et le 04 février à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PIASER, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOIS, Jean-Claude CLARENS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD et Nathalie SALCUNI

**Absents excusés** : Fabienne ROYO, Jean-Paul COMPAGNET, Michel SICARD, Roger LACOME, Monique MARTIN, Laurent LAGES, et Jean-Pierre CABOS

**Objet** : Centre aquatique : réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude environnementale

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan envisage de construire un centre aquatique et un site préférentiel a été délibéré en conseil de communauté.

Suite à la validation des grandes caractéristiques de l'opération par le conseil de communauté et dans le cadre des études de programmation, il est nécessaire de mieux appréhender le cadre de construction en effectuant une reconnaissance des sols et un diagnostic environnemental qui permettront de définir le contexte géotechnique général et les grands principes d'adaptation du projet au site.

La mission géotechnique serait une mission de type G1 telle que définie par la norme NF P 94-500.

Le programme de reconnaissance à mettre en œuvre comprendrait :

- 2 sondages géologiques avec prélèvement de carottes intactes à 8 m de profondeur minimum
- Essais pressiométriques sur les 2 sondages carottés
- 5 fouilles à la pelle mécanique avec échantillonnage en continu des terrains sur une profondeur moyenne de 3 à 4 m
- 5 essais de pénétration statique-dynamique réalisés conformément à la norme NF P 94-115
- La mise en place de 2 piézomètres avec un suivi mensuel des résultats durant 1 an et production d'un rapport intermédiaire après le 2ème mois

Un cahier des charges a été adressé à trois géotechniciens experts. Deux devis ont été reçus. Les réponses techniques sont toutes les deux satisfaisantes et il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse transmise par GEOTEC pour un montant de 20 756 €.

Accusé de réception en préfecture  
n° 2020-0756-2020-007B-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2020  
Date de réception préfecture : 14/02/2020

## LE BUREAU

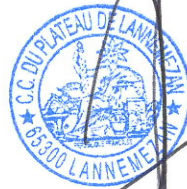
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président de signer le devis de réalisation d'une étude géotechnique et environnementale avec GEOTEC dans le cadre du projet de construction de centre aquatique intercommunal, pour un montant de 9 756 € TTC,

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 14 FEV. 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20200204-2020-007B-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2020  
Date de réception préfecture : 14/02/2020